Camps de Tindouf : l'affaire Mahjouba, ou quand l'esclavage fait peau neuve

Actualité



Akhannouch appelle les opérateurs économiques italiens à multiplier leurs investissements au Maroc

Économie



«Par exemple» de Masrah lyaoum Wa el ghade: Le théâtre à la conquête du public



PPS: «Pour des lois électorales basées sur les principes de la parité et de l'égalité»

Le Bureau politique du Parti du progrès et du socialisme (PPS) organise une rencontre nationale sous le thème «Pour des lois électorales basées sur les principes de la parité et de l'égalité». Cette rencontre aura lieu le samedi 25 octobre 2014 à partir de 9 heures du matin au Centre d'accueil et des conférences relevant du ministre des Transports, de l'équipement et de la logistique, sis à Hay Riyad à Rabat. Elle sera inaugurée par un mot d'encadrement du secrétaire général du PPS, Mohamed Nabil Benabdellah

Suite à la dénonciation par les Pays-Bas de la Convention de 1972

Le gouvernement s'engage à défendre jusqu'au bout les droits des Marocains

sociales Abdeslam Seddiki a promis aux Marocains des Pays Bas que leur pays va les défendre bec et ongles contre toute remise en cause de leurs droits.

Répondant mardi à une question orale à la chambre des Représentants sur «la décision du gouvernement néerlandais d'annuler de manière unilatérale l'accord sur la sécurité sociale avec le Maroc», le ministre a choisi de parler en rifain que les Marocains d'origine rifaine établis aux Pays Bas comprennent et parlent. «Je m'adresse à vous mes frères pour vous dire que nous ne vous oublions pas, nous sommes tous des frères, nous allons défendre vos intérêts, nous ne pouvons guère hésiter pour vous soutenir, nous ne vous laisserons pas, vous devez être fiers de votre marocanité, les Marocains sont un peuple bon, et quiconque nous agresse risque de le regretter», a expliqué Seddiki, qui a tenu à poursuivre sa réponse en rifain, étant donné que la majorité des émigrés marocains aux Pays Bas sont issus de la région du Rif.

Birou: Les droits acquis des Marocains sont «une ligne rouge»

Pour sa part, le ministre chargé des Marocains résidant à l'étranger et des affaires de la migration, Anis Birou, a indiqué que les droits acquis des Marocains couverts par la convention sur la sécurité sociale signée entre

Le ministre de l'Emploi et des affaires le Maroc et les Pays Bas en 1972, constituent «une ligne rouge et nous ne pouvons y renoncer». Le ministre, qui répondait à une question orale à la chambre des Représentants sur «la décision du gouvernement néerlandais d'annuler de manière unilatérale l'accord sur la sécurité sociale avec le Maroc» a précisé que la question des Marocains de l'étranger est l'un des facteurs définissant les politiques du Royaume dans ses relations avec tous les pays du monde. Le projet de loi présenté par le gouvernement des Pays-Bas pour annuler cet accord «n'affectera pas seulement les Marocains concernés mais l'ensemble des Marocains», a indiqué Birou. Selon lui, le Maroc «ira jusqu'au bout dans la défense des droits de ses citoyens». Il a précisé dans ce sens que le gouvernement a intensifié ses contacts avec les responsables néerlandais pour retirer ce projet de loi, ajoutant qu'il va prendre une série de mesures sur les plans politique, judiciaire et légal pour y faire face. Il a rappelé dans ce cadre que la justice néerlandaise avait donné raison aux Marocains concernés par l'annulation des allocations sociales, comme il a souligné que «les perspectives de nos relations avec les Pays Bas sont très prometteuses (...) et beaucoup plus importantes qu'on ne saurait les réduire pour des raisons liées à la politique intérieure de ce pays».

M'Barek Tafsi (Suite en P.2)



ACTUALITE

Suite à la dénonciation par les Pays-Bas de la Convention de 1972

Le gouvernement promet de défendre jusqu'au bout les droits des Marocains

(Suite de la P.1)

Ouant au ministère des Affaires étrangères et de la coopération, il a indiqué jeudi que toutes les dispositions nécessaires seront prises en vue de consolider la défense des intérêts, des acquis et des droits des membres de la communauté marocaine visés par la décision unilatérale du gouvernement des Pays Bas de dénoncer la convention sur la sécurité sociale conclue entre le Maroc et les Pays-Bas en 1972. Selon un communiqué du ministère des Affaires étrangères et de la Coopération, des actions sont envisagées sur le plan aussi bien politique que juridique. Ce communiqué a été publié à l'issue d'une réunion,

tenue mercredi à Rabat et présidée le ministre des Affaires étrangères et de la Coopération, Salaheddine Mezouar, en présence du ministre chargé des Marocains résidant à l'étranger et des affaires de la migration, Anis Birou, du ministre de l'Emploi et des affaires sociales, Abdeslam Seddiki, et de la ministre déléguée auprès du ministre des Affaires étrangères et de la coopération, Mbarka Bouaida. «Cette réunion a porté sur l'examen des movens à mettre en œuvre suite à la décision unilatérale prise le 10 octobre 2014 par le gouvernement des Pays Bas d'introduire un projet de loi pour approbation auprès du Parlement néerlandais visant à dénoncer la



convention sur la sécurité sociale conclue entre le Maroc et les Pays Bas en 1972», ajoute

la même source. «A cette occasion, la position de rejet de cette décision a été réitérée de façon ferme et déterminée», souligne le communiqué, notant que «toutes les dispositions nécessaires seront prises en vue de consolider la défense des intérêts, des acquis et des droits des membres de la communauté marocaine visés par l'initiative du gouvernement néerlandais». «Dans cet esprit, des actions sont envisagées sur le plan aussi bien politique que juridique. De même, tous les acteurs institutionnels et ceux de la société civile seront sensibilisés et mobilisés pour contribuer à faire face à cette situation inédite qui ne saurait rester sans conséquences sur nos relations bilatérales», ajoute le communiqué.

M'Barek TAFSI